

Main courante et assurance voiture

Par charlene, le 14/04/2009 à 21:02

Bonjour,

suite à un accrochage avec un autre véhicule, un constat amiable a été effectué mais également une main courante a été effectuée par la police car après l'accident j'ai eu une atltercation avec la police, cela c'est terminé au poste et n'ayant pas pu faire le constat de suite avec le propriètaire de l'autre véhicule non présent au moment de l'accrochage, la police lui a laissé un mot sur son pare brise lui demandant de contacter le commissariat suite à ça le constat a été fait au poste

aujourd'hui mon assurance me demance pourquoi le constat a été effectué au poste (précision faite par la partie adversaire sur le constat)

je voudrais savoir si la compagnie d'assurance peut avoir accès à la main courante merci

Par Tisuisse, le 14/04/2009 à 22:59

Bonjour,

Bien entendu, votre comagnie d'assurances et la compagnie adverse ne manqueront pas de demander les documents au commissariat local.

Je pense que notre spécialiste en assurances va passer par là et vous donnera des infos plus précises.